

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'AFR

Séance du 1^{er} Avril 2023

L'an 2023 et le 1^{er} avril à 9 heures, le Conseil d'Administration de l'AFR d'Echilleuses, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle annexe de l'école d'Echilleuses sous la présidence de LEOTARD Alexandre, Président sortant.

Présents : M. LEOTARD Alexandre, Prédésident sortant, M. VASSORD Cédric, M. CHESNOY Philippe, M. HYAIS Bruno, M. BRIGAULT Michel, M. GUYON Gauthier

Absent excusé : M. DUPRE Thierry

A été nommé(e) secrétaire : M. GUYON Gauthier

Les membres n'ayant fait aucun commentaire, le compte-rendu du 28 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. LEOTARD Alexandre, Président sortant, après avoir installé les membres du bureau, indique que l'ordre du jour est constat de la composition du bureau et constitution de l'organe dirigeant.

CONSTAT DE LA COMPOSITION DU BUREAU

M. BRIGAULT Michel, doyen d'âge constate la composition du bureau.

CONSTITUTION DE L'ORGANE DIRIGEANT

M. BRIGAULT Michel, doyen d'âge, demande si quelqu'un est candidat pour la présidence ;
M. LEOTARD Alexandre se porte candidat

Le Bureau procède à l'élection du Président, à bulletin secret.

A l'issue de ce vote, est déclaré élu président :

M. LEOTARD Alexandre (5 voix et 1 abstention)

M. LEOTARD Alexandre, après son installation à la présidence, propose de procéder au vote du vice-président.

Il demande si quelqu'un est candidat pour la vice-présidence ;
M. CHESNOY Philippe se porte candidat

Le Bureau procède à l'élection du vice-Président, à bulletin secret.

A l'issue de ce vote, est déclaré élu vice-président :

M. CHESNOY Philippe (5 voix et 1 abstention)

Le Bureau procède à l'élection de secrétaire, à bulletin secret.

Le président demande si quelqu'un est candidat pour le poste de secrétaire ;
M. DUPRE Thierry a informé vouloir se porter candidat

Le Bureau procède à l'élection du secrétaire, à bulletin secret.

A l'issue de ce vote, est déclaré élu secrétaire :

M. DUPRE Thierry (5 voix et 1 abstention)

Monsieur le président propose que les convocations ainsi que les comptes-rendus soient adressés par mail. Après accord à l'unanimité chacun des membres donne son adresse mail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30.

En mairie, le 01/04/2023

Le Président

